

DECISION MUNICIPALE N° D043/2026

Objet : COMMANDE PUBLIQUE - Marché 2026-001_FA - Attribution du marché de fourniture et pose dispositifs d'occultation de la cour de la crèche LOU NIS à Caumont sur Durance

Le Maire de Caumont sur Durance,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 4°,
- Vu la délibération n°03020426 du 27/03/2026 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
- Vu le code de la commande publique et notamment les articles 2120-1 et suivants et R2122-8 concernant les marchés passés selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence en raison du montant de référence inférieur à 60 000 € HT pour les fournitures et services,
- Vu le projet d'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières ayant pour objet la fourniture et la pose de dispositifs d'occultation de la cour de la crèche LOUNIS, sise place Marius ESTRETAT, 84510 CAUMONT SUR DURANCE,
- Considérant la nécessité pour la Commune de doter les clôtures de la crèche de dispositifs occultants,
- Considérant que le Maire dispose de la délégation du Conseil Municipal pour attribuer les marchés dans la limite du montant de 300 000 € HT.
- Considérant l'offre présentée par le candidat,

DECIDE

Article 1 : Le marché sans publicité ni mise en concurrence n°2026-001_FA relatif à la fourniture et pose dispositifs d'occultation de la cour de la crèche LOU NIS à Caumont sur Durance est attribué selon les conditions suivantes :

Désignation	Siège social	SIRET
SAS COLLEMAN ET FILS	38 rue des métiers 84700 SORGUES	979 621 588 00016
Montants	7 274,25 € HT 8 729,10 € TTC	Prix global et forfaitaire Prix ferme

Article 2 : Les prescriptions particulières dérogeant ou complétant le CCAG Fournitures courantes et services figurent dans l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières en annexe de la présente décision.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse, à Monsieur le Comptable des finances publiques et notifiée au titulaire du marché.

Fait à Caumont, le 06/07/2026.

Le Maire

Claude Morel

Par le Maire
Par délégation
le 1^{er} adjoint
M. Jean-Luc WISSENBERGER

